



Mardi 30 janvier 2024

10h00

Mairie de Sault 4 place du Marché 84390 SAULT

Monsieur Claude LABRO

Président du SIAEPA de la région de Sault

et

Monsieur Gérard DAUDET

Président du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux

en présence de

Madame Violaine DEMARET

Préfète de Vaucluse

Madame Bénédicte MARTIN

Vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de l'agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir

Monsieur Christian MOUNIER

Vice-président du Conseil Départemental de Vaucluse, président de la Commission agriculture, eau, alimentation



SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PLATEAU DE SAULT

Signature de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat des eaux Durance-Ventoux (SEDV) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Sault (SIAEPA) pour la réalisation d'une interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau de sault : un enjeu d'aménagement du territoire qui attendait une réponse depuis plus de 20 ans.

La perspective d'une crise d'approvisionnement en eau potable du plateau de Sault avait été appréhendée il y a une vingtaine d'années.

Au fil du temps de nombreuses solutions ont été avancées. Chaque faisabilité de proposition fut encadrée par des études complexes et longues.

La cohérence des données techniques, financières, gages de pérennité de la sécurisation, devant justifier le choix de la solution pouvant être retenue.

Tout ceci laisse apparaître un calendrier très étalé mais pas dénué de sens.

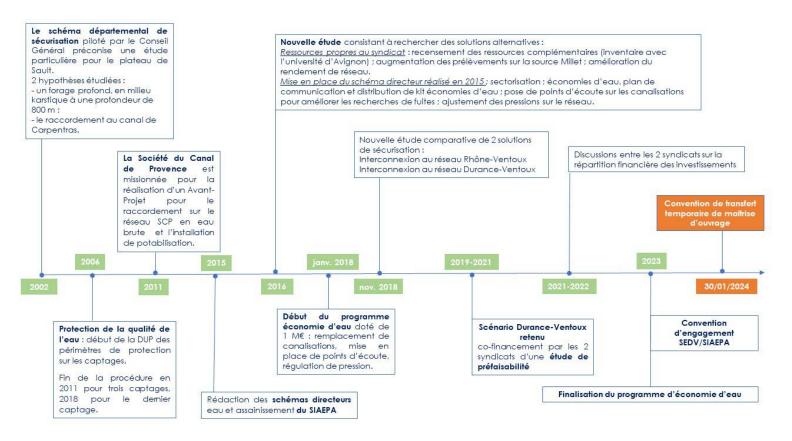


Figure 1 Chronologie des études et actions depuis 2002 (joint en annexe 1)

Le choix final retenu de l'interconnexion avec le Syndicat Durance-Ventoux englobe tous les critères et, de plus, conforte la solidarité territoriale envers nos espaces ruraux.

Ainsi, depuis 2019, les deux syndicats construisent ensemble ce projet partenarial. Projet qui conduit aujourd'hui à la signature d'une convention de transfert temporaire de maître d'ouvrage.

Comment l'interconnexion sera-t-elle réalisée ?

Le projet consiste à mettre en œuvre l'ensemble de la chaîne hydraulique permettant de faire transiter l'eau potable fournie par le SEDV depuis la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt en traversant la partie « montagneuse » de cette commune pour rejoindre le réseau de distribution du SIAEPA et finir avec un maillage à la conduite du syndicat Durance Albion sur la commune de Saint-Christol.

Il prend son origine au niveau du futur réservoir « Les Moulins » dont le SEDV a programmé la mise en œuvre et qui se situera au nord du centre-ville de Saint-Saturnin-lès-Apt à la cote TP 420 NGF pour une capacité de 500 m³. Ce réservoir va également permettre de réorganiser la distribution de l'eau potable sur le périmètre de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

En outre, un renforcement des ouvrages du SEDV après la station de reprise des Beaumettes sur la commune de Ménerbes s'avère nécessaire ainsi qu'après la station de Pont Julien sur la limite Est de Roussillon.

Le choix du maître d'ouvrage unique : un gage d'efficacité.

Pour garantir la cohérence et la coordination des interventions compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, le SEDV a proposé de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Il sera ainsi le maître d'ouvrage unique de l'opération.

Les modalités de gouvernance entre les syndicats prévoient une transparence totale avec la mise en place de deux instances (un comité de pilotage et comité technique) et de nombreux points de validation.

Le SEDV, qui ne perçoit aucune rémunération pour cette mission, a renforcé son service technique par le recrutement d'un ingénieur pour remplir efficacement ces missions.

Concrètement, qu'est-ce qu'il faut faire?

L'opération se décompose en 4 volets de travaux (détails en annexe 3). De nouvelles canalisations devront être créées tandis que d'autres nécessiteront un renforcement. Par ailleurs de nouvelles infrastructures doivent être construites.

Les réseaux à créer ou renforcer :

- Volet 1 : Service des Moulins : 1,6 km ø 200 mm
- Volet 2 : Moulin Sarraud : 9 km ø 200 mm
- Volet 3 : Réservoir Champlong Durance Albion : 9 km ø 200 mm
- Volet 4: Renforcement des réseaux du SEDV: 8 km ø400 et 6,3 km ø 250 mm

Les ouvrages de stockage et de reprise à construire :

- Volet 1 : une station de pompage et un réservoir de 500 m³
- Volet 2 : plusieurs stations de pompage et autant de bâches de reprise.



Chiffres clés

- 200 000 m³/an fournis au SIAEPA soit 80 piscines olympiques
- 60 km de transit : une eau pompée en Durance à Cheval-Blanc et livrée au plateau de Sault
- 1 GW de consommation électrique par an pour acheminer l'eau depuis Cheval-Blanc (cote 78 m ngf) à Sault (cote 1045 m ngf) soit 1/10ème de la consommation énergétique totale 2022 du Syndicat Durance-Ventoux

Quelle est l'échéance prévue pour la mise en service ?

L'objectif que les syndicats se sont fixés est d'avoir une interconnexion opérationnelle en 2028.

Pour cela l'objectif est de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'été 2024. Celleci démarrera sa mission par les études de faisabilité.

Si hydrauliquement les options techniques sont relativement claires, le projet présente quelques contraintes complexes qu'il va falloir lever le plus rapidement possible car elles impactent le tracé des canalisations et la localisation de certains ouvrages à créer. Il s'agit en particulier des questions d'emprise foncière et de disponibilité de l'énergie électrique.

Les études et les travaux seront menées de front pour les 4 volets et une Déclaration d'Utilité Publique sera initiée pour le volet foncier dès le tracé prévisionnel connu.



30 janvier 2024 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage



2024 Etudes de faisabilité



2024 - 2025 Etudes de maîtrise d'oeuvre



2026 - 2028 Travaux

Signature entre les présidents

Etudes foncières Etudes énergétiques **Etudes techniques** Etudes environnement Etudes financières

Avant-projet Projet Permis de construire Dossier de consultation des entreprises Offres

+ DUP

Comment le projet est-il financé?

Grâce à un soutien financier exceptionnel de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département de Vaucluse, auquel l'Agence de l'eau contribuera également, les syndicats peuvent déclencher l'engagement opérationnel du projet.



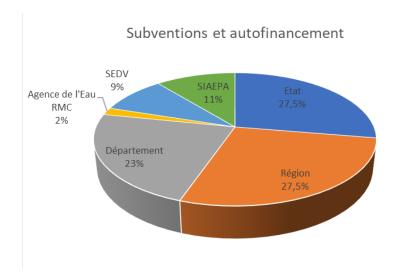
Financements

Montant prévisionnel de l'opération : 12,6 millions € HT

Montant prévisionnel des subventions : 10 millions €

Autofinancement :

SEDV: 1,2 million € HTSIAEPA: 1,4 million € HT

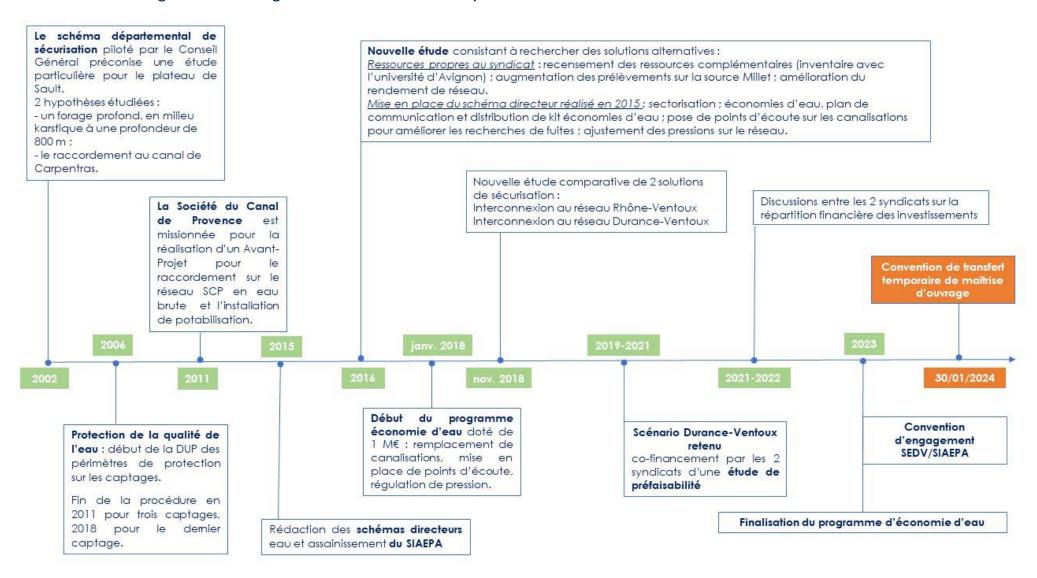


Annexe 1 - Figure 1 Chronologie des études et actions depuis 2002

Annexe 2 - Carte de localisation des travaux

Annexe 3 - Les travaux en détail par volet

Annexe 1 - Figure 1 Chronologie des études et actions depuis 2002



Annexe 2 - Carte de localisation des travaux



Annexe 3 - Les travaux en détail par volet (Etude BEPAC 2021 - version E)

Le projet d'interconnexion d'une capacité de 1 250 m³/jour se décline en 4 volets situés sur des sites géographiques distincts.

Volet 1: Mise en œuvre du service « Les Moulins »

Ce premier volet correspond à la mise en œuvre d'un étage de refoulement entre le réservoir existant de Saint François vers un nouveau réservoir à créer au lieu-dit « Les Moulins » à la côte NGF 420.

Ce volet 1 permettra de réaliser un premier étage du maillage vers le SIAEPA tout en assurant un renforcement nécessaire du service « Haut Village » sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

• Volet 2 : Création d'une chaine d'alimentation entre le réservoir "Les Moulins" et un réservoir dit "Brégavon"

Ce réservoir se situe sur le périmètre territorial du SEDV à la cote TP 1045 NGF à proximité du hameau de Sarraud où se situe le point de maillage existant entre le SIAEPA et le SEDV.

Ce volet 2 permettra de refouler l'eau provenant du SEDV depuis le nouveau réservoir des Moulins vers le réservoir de Brégavon, situé à la cote TP 1045, et permettra d'alimenter en retour la canalisation existante du SIAEPA DN 150 mm au niveau du hameau de Sarraud.

Cette chaine de refoulement permettra au SEDV d'assurer l'alimentation des différents hameaux du secteur Sarraud et d'apporter un premier niveau d'interconnexion avec les installations du SIAEPA.

Ce point d'interconnexion ne permettra pas de secourir l'ensemble du territoire du SIAEPA, les conduites existantes qui relient Saint-Jean-de-Sault à Sault passent par la plaine de Monieux et ne sont pas en mesure de supporter les pressions nécessaires pour réalimenter le secteur de Sault.

Volet 3 : Conduite de liaison et dispositif de raccordement au réseau Durance Albion.

Ce volet 3 consistera en la création d'une conduite de liaison qui partirait du réservoir de Champ Long pour rejoindre directement la canalisation du syndicat Durance Albion située sur la commune de Saint-Christol.

Cette interconnexion sera en équilibre avec le réservoir de Janas (TP 960 NGF) ce point de réalimentation du SIAEPA permettra de secourir l'ensemble du territoire du SIAEPA.

Volet 4 : Renforcement des infrastructures existantes du SEDV

Ce volet 4 sera nécessaire pour atteindre une interconnexion permettant de disposer des 1 250 m³/jour. Il nécessitera :

• Le doublement de la conduite de liaison entre la gare de Goult et la station de pompage de Pont Julien correspondant à la mise en œuvre de 7 460 ml de canalisation de diamètre 400 mm.

- Le renforcement de la station de pompage de Pont Julien service « Saint-François » dont la capacité actuelle de 110 m³/heure sera portée à 250 m³/h.
- Le renforcement de la conduite de liaison entre la station de pompage de Pont Julien et le réservoir Saint François correspondant à la mise en œuvre de 710 ml de canalisation de diamètre 300 mm et 5 660 ml de canalisation de diamètre 250 mm.

Carte d'identité du Syndicat des eaux Durance-Ventoux :



Contacts Presse:

Marie-Alix CARUSO Directrice Générale des Services marie-alix.caruso@sedv84.fr 04 90 06 68 68 06 20 89 68 52



Carte d'identité du SIAEPA de la région de Sault :

Le SIAEPA est en charge du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur un territoire qui regroupe 6 communes : Sault, Monieux, Aurel, Saint-Trinit, Saint-Christol et Ferrassières.

Ce service représente 2 100 abonnés pour une population desservie de 3 700 habitants. Les besoins annuels en eau potable du SIAEPA sont de l'ordre de $450\,000\,\mathrm{m}^3$.

Contacts Presse:

Claude LABRO Président siaep-sault@orange.fr 04 32 80 35 46